besoins énergétiques y trouvent leur meilleure satisfaction. Même si nous sommes profondément engagés dans la cause du développement international, nous voulons absolument éviter de contribuer à la prolifération des armes nucléaires.

Sans négliger nos propres besoins et compte tenu de certaines restrictions relatives à la sécurité et à la disponibilité des ressources, nous voulons faire profiter d'autres pays de l'énergie nucléaire que nous permet de produire notre technique. Cependant, tant et aussi longtemps que des mesures plus appropriées n'auront pas été prises à l'échelle internationale, le Canada entend exiger des pays utilisant les techniques ou les matières de base canadiennes pour la production d'énergie nucléaire qu'ils s'engagent expressément à ne pas s'en servir dans le but de fabriquer des engins explosifs nucléaires, quels que soient leurs motifs. Dans cette optique, le Canada attache une importance particulière au rôle joué par les garanties nucléaires appliquées par l'Agence internationale de l'énergie atomique.

La nécessité s'impose de faire adopter de toute urgence par l'ensemble de la communauté internationale des mesures visant à mettre un terme à la prolifération des armes nucléaires. Les techniques nucléaires sont aujourd'hui à la portée d'un nombre croissant de pays. Le coût de fabrication d'un engin nucléaire n'est plus exorbitant. Le problème fondamental est celui de l'ob-

tention des matières dans le monde, il devient de plus en plus difficile d'exercer un contrôle sur leur destination et sur leur utilisation.

Réaction atomique en chaîne Le phénomène de la prolifération s'apparente, sur le plan politique, à une réaction atomique en chaîne. Chaque fois qu'un nouveau pays est admis dans le cercle des puissances nucléaires après avoir réussi à faire exploser un engin atomique, les autres pays ressentent encore plus le désir d'en faire autant. Dans un monde où n'existe aucune garantie véritable, ils se sentent menacés dans leur intégrité. Si chaque nouvel Etat disposant d'une force nucléaire encourageait son voisin à suivre son exemple, plus personne ne se sentirait en sécurité.

Nous croyons que la menace qui plane sur l'humanité découle de l'existence même des armes nucléaires, et qu'elle s'accroît au même rythme que le nombre de pays qui en disposent. Il n'y a pas lieu d'établir de distinctions entre les pays qui possèdent ces engins, car le danger provient autant de leur nombre que de leur politique.

Si nous voulons éviter une catastrophe nucléaire, il nous faut admettre que l'application du principe de la nondiscrimination comporte des limites d'ordre pratique. C'est pourquoi mon gouvernement invite la communauté internationale à assumer sans plus attendre l'obligation de ne pas contribuer à l'expansion systématique du pouvoir que procurent les armes nucléaires et à accepter les garanties qui doivent en découler.

Nécessité d'un contrôle international Nous voulons voir adopter, à l'échelle internationale, des mesures visant à freiner la multiplication et la dissémination des armes nucléaires et à mettre un terme à la diffusion des techniques de fabrication des engins explosifs atomiques, ainsi qu'à leur perfectionnement. Le Traité de non-prolifération, les efforts visant à limiter les armes stratégiques et l'interdiction des expériences atomiques s'inspirent de ces objectifs. Pour freiner la prolifération des armes nucléaires, tous les États devraient s'engager à ne pas transférer de techniques ou de matières nucléaires, sans un contrôle international qui empêche que l'objet du transfert serve à la fabrication d'engins explosifs atomiques. Il y aurait également lieu que tous les États placent sous surveillance internationale les stocks de matières nucléaires fissibles ainsi que les installations qu'ils utilisent à des fins pacifiques, et qu'ils procèdent, dans une première étape, à un arrêt de la production des matières fissibles destinées à la fabrication d'armes nucléaires. La surveillance internationale des matières fissibles constitue la meilleure garantie dont puisse bénéficier la communauté internationale pour s'assurer du caractère pacifique des intentions de tous les Etats....

Aussi grave et aussi redoutable que puisse être la menace d'une guerre nucléaire, il ne faudrait pas pour autant négliger le danger plus prosaïque mais tout aussi mortel que comporte l'utilisation des armes conventionnelles.

Délégation du Canada à l'Assemblée générale des Nations Unies

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, est le président de la délégation canadienne à la XXIXe session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York. Les autres membres de la délégation sont:

le Dr S.F. Rae, ambassadeur et représentant permanent du Canada près l'Organisation des Nations Unies à New York; le sénateur H.W. Hays; M. R.D.G. Stanbury, membre du Parlement; M. M. Prud'Homme, membre du Parlement; Mme M. Masson; M. W.H. Barton, ambassadeur et représentant permanent du Canada près l'Organisation des Nations Unies à Genève, et près la Conférence du Comité sur le désarmement; M. N.H.F. Berlis, ambassadeur et représentant du Canada auprès du Conseil économique et social des Nations Unies; M. R. Elliott, ambassadeur du Canada en Algérie; M. E.G. Lee, conseiller juridique au ministère des Affaires extérieures.

Les conseillers spéciaux sont: M. J.E.G. Hardy, directeur général du Bureau des Affaires des Nations Unies, ministère des Affaires extérieures; M. J.A. Beesley, ambassadeur et représentant permanent du Canada près l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, et l'Agence internationale de l'énergie atomique; M. S.A. Freifeld, ambassadeur du Canada en Colombie; et M. G.F. Bruce, secrétaire général de la délégation.

Le maintien de la paix

Les forces de maintien de la paix parrainées par les Nations Unies constituent l'un des rares instruments dont nous nous soyons dotés jusqu'à présent pour faire face à ce problème. Le Canada a participé à presque toutes les opérations de maintien de la paix organisées par les Nations Unies, et cela a coûté la vie à des ressortissants du Canada et des autres pays membres engagés dans cette activité.

Notre intérêt est donc évident. Je suis persuadé que la très grande majorité des Canadiens n'a pas cessé de reconnaître l'importance des opérations de maintien de la paix des Nations